



+



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Projet Mutualisé Tunisie

Mission à Tunis, 20-21 juillet 2015

Compte-rendu

CONTEXTE DE LA MISSION

Réuni au mois de mai 2015 à Paris, sous la nouvelle présidence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (assuré par Patrick Allemand, vice-président), le groupe-pays Tunisie a décidé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur la constitution d'une Task Force puisant au sein des collectivités locales membres du groupe, des compétences humaines, susceptibles de pouvoir répondre efficacement aux besoins des autorités locales tunisiennes dans le processus de décentralisation.

Lors de cette même réunion du groupe-pays Tunisie, un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni le 22 mai afin d'élaborer une note projet pouvant être déposée dans le cadre du Fonds de soutien à la coopération décentralisée franco-tunisienne. Il était composé de CUF, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lyon Métropole, la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales – Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Cette réunion a permis de préciser les contours du projet.

Quatre actions ont été identifiées et qu'il convenait désormais de proposer et de discuter avec les autorités tunisiennes.

Le déplacement du 20 et 21 juillet à Tunis avait pour but présenter la démarche d'obtenir l'adhésion des partenaires tunisiens et de convenir d'une méthode de travail et de calendrier.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

- Nicolas WIT, Directeur général adjoint de Cités Unies France.
- Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, chargée de mission auprès du Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (MAEDI /DAECT).
- Pascal L'HUILLIER, chef de projet relations internationales, Lyon Métropole.
- Linda NAILI, chargée de mission, Cités Unies France.
- Andréas KORB, responsable de la mission des coopérations internationales, CNFPT.

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Avec des représentantes de la coopération française, à l'Institut Français de Tunis:

- Valérie Mayot, conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe.
- Marianne Poche, attachée de coopération « Société civile ».
- Eliza Monsonis, coordinatrice de coopération Pays de la Loire/ Gafsa
- Sarah Boubakri, chargée de mission coopération technique.

La réunion de lundi après-midi, 20 juillet, a permis de présenter la démarche du groupe-pays Tunisie et des partenaires français, de recueillir les observations de l'équipe de notre ambassade et de préparer la réunion de mardi matin 21 juillet avec les institutions tunisiennes sollicitées pour un partenariat.

Avec les représentants des institutions tunisiennes:

A la réunion, accueillie mardi 21 juillet à l'Institut français par Valérie Mayot, conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe et ses collègues, ont participé du côté tunisien :

- Lamia Touati chef de service, au sein de la DGCL et Mme Sabiha Homri, chef de service à la DGCL et coordonnatrice du programme FSP avec l'ambassade de France. Mme Homri présente le soutien du Directeur général des collectivités locales, Mokhtar HAMMANI, en faveur de ce programme, et qu'il est désireux de rencontrer les partenaires français dès que possible.
- Adel Ben Yakhlef, Directeur du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD).
- Sabeur Houcheti, Directeur exécutif de la Fédération nationale des Villes tunisiennes (FNVT).

La délégation française donne des éléments du contexte de l'action internationale des collectivités françaises et présente le projet mutualisé, ses objectifs et son approche.

Ce projet est à l'initiative du groupe-pays Tunisie, les collectivités françaises ont souhaité mutualiser une partie de leur action, dans un nouveau contexte en France : un certain nombre de changements d'exécutifs (au niveau des communes et des départements, les élections

régionales étant prévues en décembre), des contraintes budgétaires, une réforme territoriale. Cette nouvelle donne amène les collectivités à se réinterroger, à rechercher la valeur-ajoutée de la coopération internationale et l'impact pour leur territoire. Nous sommes dans une phase de transition.

Le projet mutualisé vise à accompagner les collectivités territoriales tunisiennes dans leur gouvernance locale avant et après les élections locales, dans un contexte de décentralisation, autour de thématiques partagées. Il s'agit également de mobiliser l'expertise territoriale en s'appuyant notamment sur le partenariat CNFPT/CFAD. Notre démarche doit être complémentaire à d'autres programmes et non supplémentaire.

Cette première phase pilote vise à définir d'ici fin 2015, avec les partenaires tunisiens, un programme d'actions qui pourrait être mis en place à partir de 2016, sur une période de 3 ans, à partir des défis et enjeux liés au contexte institutionnel, de décentralisation.

Aussi, il est important pour la délégation française de :

- porter à la connaissance ce projet aux interlocuteurs tunisiens ;
- prendre connaissance de l'état d'avancement de la décentralisation (calendrier de mise en œuvre) ;
- recueillir leur intérêt, interrogations, avis ;
- échanger sur leur participation, engagement et suivi ;
- identifier les besoins et thématiques prioritaires.

Ce projet bénéficie du soutien du Ministère français des affaires étrangères et du Développement international à travers la DAECT et l'Ambassade de France en Tunisie. Ils sont partenaires du projet.

Actuellement, ce sont trois collectivités françaises qui d'ores et déjà ont confirmé de participer financièrement, à cette phase pilote : le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil régional Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. La Métropole de Lyon n'a pas de coopération avec la Tunisie mais souhaite en développer une et le cadre/la démarche proposée par le programme mutualisé lui semble pertinent, d'où son engagement dans cette phase pilote.

Les représentants des institutions tunisiennes présentent le contexte de leur pays et donnent, ensuite, leurs premières réactions sur l'initiative portée par les collectivités françaises du groupe-pays Tunisie.

La Tunisie est dans un contexte de transition locale ; tant que les élections ne se sont pas tenues, ce sont les délégations spéciales qui gèrent les territoires. Leur fonctionnement n'est souvent pas facile.

Les représentants rappellent que les délégations spéciales ne sont pas nommées par le ministère de l'Intérieur, ses membres étant désignés au niveau local par les acteurs de la société civile, les partis politiques et la liste est transmise au Gouvernorat pour validation.

Des élections locales sont prévues en 2016 au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre. Trois textes sont en préparation :

- loi électorale
- code des communes
- loi organique.

Quand les textes juridiques seront préparés, des consultations régionales et nationales vont être organisées.

Les élections régionales sont prévues en 2017.

Les Communes sont au nombre de 264 et 19 communes viennent d'être nouvellement créées (décrets en cours d'application)- ce sont en fait d'anciennes sous préfecture (ex : Sidi Aïch).

La Délégation peut couvrir plusieurs communes.

Les représentants de la DGCL, du CFAD et de la FNVT soulignent que la formation est un des axes de la décentralisation.

Pour préparer les élections locales, il est nécessaire de renforcer les capacités des agents. Ces formations pourraient être dispensées en s'appuyant sur la coopération décentralisée. Ces formations doivent concernées aussi bien la gestion interne de la collectivité, des services mais aussi la gestion de son environnement extérieur, de ses relations avec les acteurs de son territoire.

La DGCL réfléchit également à la mise en place de formations spécifiques pour les membres des commissions (composées par des acteurs de la société civile installées dans des universités) en charge des travaux sur la décentralisation. Elles sont au nombre de 7 : ressources humaines, finances locales, découpage territorial, textes juridiques, environnement,....

Une fois les élections tenues, un travail considérable d'accompagnement des élu(e)s est à prévoir.

Les représentants de la DGCL, du CFAD et de la FNVT mettent en avant parmi les thèmes prioritaires :

- la question de la planification stratégique : le programme politique devra se traduire par des actions opérationnelles, avec des outils d'évaluation, des indicateurs de suivi ;
- les techniques de gestion : gérer le territoire, gérer les services urbains, maîtriser son réseau, gérer le transport urbain, SIG. (ex : commune de Djerba dans le cadre de sa coopération avec une commune italienne : c'est la seule commune qui dispose d'un SIG) ;

- la coopération intercommunale : un des principes de la décentralisation- la France a une expérience intéressante en la matière ;
- la gestion des déchets, leur recyclage ;
- la question de transferts de compétences : parmi les possibilités d'actions - organiser des voyages d'études en France pour des élus, l'administration ;
- les finances locales, le recouvrement , ...

La DGCL informe le groupe de travail, qu'elle va mettre en place une matrice recueillant la totalité des besoins de formations pour les collectivités locales, faisant apparaître la répartition entre les différents bailleurs de fonds et les coopérations internationales prêts à intervenir. Le programme mutualisé des collectivités locales françaises devra trouver sa place dans cette répartition.

La représentante du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international présente la proposition de la mise en place d'un Fonds conjoint franco-tunisien:

La DAECT souhaiterait mettre en place un programme de soutien à la coopération décentralisée franco-tunisienne, qui pourrait s'appuyer sur le modèle du fond conjoint franco-marocain de la coopération décentralisée. Ce type de dispositif existe au Mexique, en Argentine, au Brésil, au Sénégal et au Maroc notamment, avec la contribution financière et la participation des pays partenaires. Ce dispositif repose sur un principe de sélection en continu pour des projets issus d'une démarche volontaire de partenariat, il est piloté conjointement. Pour exemple, le fonds conjoint franco-marocain comprend trois volets :

- un appel à projets de coopération franco-marocain cofinancé par les deux Etats (Ministère de l'intérieur Marocain- DGCL et MAEDI –DAECT) ;
- une assistance aux collectivités locales marocaines par la mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales françaises sur des projets spécifiques identifiés via une bourse des projets;
- le renforcement des capacités des collectivités locales marocaines en matière de coopération décentralisée par des séminaires de capitalisation afin de diffuser plus largement les bonnes pratiques.

Les échanges qui suivent ces présentations permettent d'apporter un certain nombre de précisions :

Il faudra trouver une souplesse dans la dynamique que nous souhaitons mettre en place, au vu du contexte en Tunisie, en phase de transition :

- modalités de travail efficace, partage d'information, capacité d'adaptation (ce n'est pas un plan quinquennal) ;
- bon flux d'information, de dialogue et de coordination entre tunisiens et français.

Avantage de cette démarche : fédérer les initiatives des collectivités et de leurs partenariats, de les faire bénéficier à des collectivités tunisiennes sans partenariat dans le cadre d'ateliers, de formation et de séminaires.

Notre plateforme est un dispositif de concertation, d'expertise et pas financier.

Beaucoup d'études ont été faites, il y a nécessité de les analyser et d'en extraire des conclusions.

Quant à la gouvernance de notre démarche commune : il faudra définir pour la partie tunisienne la composition, co-présidence, y associer des collectivités tunisiennes (notamment celles qui sont en partenariat avec PACA, Rhône-Alpes). Evoqué : y associer une représentation de la société civile (modalités à définir).

Pour information, du côté français, un comité de pilotage est mis en place, dont le président du Groupe-pays Tunisie assure la présidence. En sont membres :

- les collectivités territoriales qui ont fait acte de candidature auprès de Cités Unies France et qui apportent un cofinancement, et y sont associés les autres collectivités membres du groupe-pays Tunisie ayant manifesté leur intérêt à participer à la démarche « mutualisante » retenue par le groupe-pays Tunisie lors de sa réunion du 13 mai dernier ;
- le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- l'Ambassade de France en Tunisie et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

A la fin de la réunion, les participants fixent un agenda de travail provisoire pour le reste de l'année 2015 :

- septembre (8, 9 voir 10 – à définir) : deuxième réunion de concertation, à Tunis, avec les institutions et ministères tunisiens compétents en termes de décentralisation. Elle comprendra, notamment, une séance de travail approfondie à la DGCL ;
- à partir du mois de septembre : état des lieux des études existantes, analyse-synthèse à faire par les partenaires français et tunisiens. L'identification des moyens financiers bi-et multilatéraux pour des actions identifiées fera partie de cette phase. Son organisation reste à définir ;
- fin septembre/ début octobre : réunion de concertation en France avec les membres du groupe-pays Tunisie et les représentants de la DGCL, du CFAD et de la FNVT ;
- entre le 7 et le 9 octobre : en marge de la 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF, à Tunis, nous pourrions prévoir des rdv du président de Cités Unies France, Roland Ries, maire de Strasbourg avec des autorités tunisiennes ;
- 1^{ère} quinzaine de novembre (option prise sur jeudi 12 - vendredi 13 nov matin), dans un lieu à déterminer en Tunisie : séminaire d'échanges sur une journée et demie. Ce séminaire devra permettre de restituer et de valider la démarche commune comprenant collectivités tunisiennes et françaises, et institutions concernées. Les bailleurs de fonds intéressés par ce projet seront associés ;
- novembre - décembre : finalisation du programme mutualisé 2016 – 2018.

N.B : depuis septembre 2015, le calendrier a dû être modifié. La deuxième réunion de concertation avec les autorités tunisiennes pourrait se tenir autour du 9 octobre à Tunis (confirmation en attente). La prochaine réunion du groupe-pays Tunisie se tiendrait au mois de novembre. Et le séminaire d'échanges serait reporté à janvier 2016.

A la fin de la réunion, les délégués français remercient les partenaires tunisiens de leur participation active et stimulante, à cette première réunion de concertation en vue de créer un partenariat pour le développement de la coopération décentralisée franco-tunisienne.

Le compte-rendu, après validation par les membres français de la délégation sera transmis pour recueillir les observations. Une fois validé, nous disposerons d'une bonne base de travail.

La prochaine échéance que nous avons retenue en principe, mardi, serait une nouvelle rencontre à Tunis, comprenant une séance de travail approfondie à la DGCL.